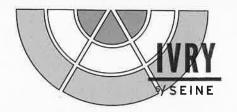
NL/EG



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE LENINE (R.D.154B)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 20 avril 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Lénine par la société BOUYGUES BATIMENT Ile de France – 1 avenue Eugène Freyssinet – 78280 Guyancourt, agissant pour le compte de SAS IVRYWOOD – 3 rue Saint Philippe du Roule – 75008 Paris (construction).

VU l'arrêté municipal du 15 décembre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux de chauffage urbain entrepris rues Jean-Jacques Rousseau et Lénine par la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (S.N.T.P.P.) – 2 rue de la Corneille – 94120 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de la SADEV94–31 rue Anatole France – 94306 Vincennes cedex

CONSIDERANT que l'enchainement des travaux nécessite la mise en place de nouvelles dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Lénine à compter du 8 mars 2023 à 8 heures et jusqu'au 31 mars 2023 à 17 heures :

- > Instauration d'une traversée piétonne provisoire au droit du n°25
- ➤ au droit des n°s27-29
 - Neutralisation du trottoir: les piétons seront déviés par la traversée existante au niveau du carrefour formé avec la rue Jean-Jacques Rousseau et la traversée provisoire créée au droit du n°25
 - Neutralisation des emplacements de stationnement réservé aux deux-roues,
 - Neutralisation des emplacements de stationnement réservé aux véhicules,
 - Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

ABROGE à compter du 8 mars 2023 à 8 heures les dispositions de l'arrêté municipal du 20 avril 2022 susvisé.



ARTICLE 3:

RAPPELLE que conformément à l'article 3 de l'arrêté municipal du 15 décembre 2022, à compter du 6 mars 2023 à 8 heures et jusqu'au 31 mars 2023 à 17 heures :

- La rue Lénine sera barrée <u>les jours ouvrés de 9 heures à 17 heures</u> sur le tronçon compris entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le n°25 :
 - o la **circulation** sera **déviée** par les rues Jean-Jacques Rousseau, Jules Vanzuppe et le boulevard Paul Vaillant-Couturier
 - o un **pré-barrage** et un **panneau synoptique** seront installés au carrefour formé avec la rue Molière
 - o les **piétons** seront **déviés** sur le trottoir pair par le passage piéton situé au droit du n°33 et un **passage piétons provisoire créé au droit du n°25**
- en dehors du créneau 9 heures-17 heures les jours ouvrés, la circulation sur le tronçon de la rue Lénine compris entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le n°25 se fera uniquement sur la file de gauche libérée avec limitation de vitesse à 30 km/h
- réduction à une voie de circulation au droit du n°33 rue Lénine et du carrefour formé par la rue Lénine avec la rue Jean-Jacques Rousseau : la circulation rue Lénine se fera la file de gauche restée libre

ARTICLE 4:

PRÉCISE que les dispositions du présent arrêté seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise SNTPP chargée des travaux de chauffage urbain.

ARTICLE 5:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP.
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société BOUYGUES BATIMENT Ile de France 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 Guyancourt.

FAIT EN MAIRIE, LE 7 MAR 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 8 MAR 2023 132 1 SENNE

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

Diplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon